

Page de garde de la fiche de données de sécurité

révisé le 09.08.2023

Identification du produit :

Nom commercial
Usage

Photomètre DPD No. 2
prévu Réactif pour l'analyse de l'eau

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

L'entreprise : Aqua Solar AG
Adresse : Industriering 66, 4227, Büssarach, Suisse
einkauf@aquasolar.ch

Numéro d'urgence national : 145 (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels de la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

Informations destinées aux utilisateurs :

Section 7

Pas de complément à la fiche de données de sécurité

Section 8 :

Pas de complément à la fiche de données de sécurité

Section 13

Code VeVA : 16 10 02

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD ; RS 814.610)
Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 concernant les listes pour les mouvements de déchets ;
RS 814.610.1

Section 15

Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, LChim) ; RS 813.1
Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, OChim) ; RS 813.11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément aux exigences suivantes : Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Photomètre DPD No.2

Révisé le 08-09-2023

Numéro de révision 1

SECTION 1 : Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Photomètre DPD No.2

Substance pure/préparation pure Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif pour l'analyse de l'eau

Utilisations déconseillées Autres

1.3. les coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

L'entreprise : Aqua Solar AG.

Adresse : Industriering 66, 4227, Büssarach, Suisse
einkauf@aquasolar.ch

1.4. numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence 145 (24h/24)
Société/entreprise : Le Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT)

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) no 1272/2008

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.3 Autres dangers

Aucune information n'est disponible.

Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les équipes d'extinction doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements d'intervention complets. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation suffisante.

Forces d'intervention Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Mesures de protection de l'environnement Voir section 12 pour des informations environnementales supplémentaires.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Méthodes de rétention Éviter d'autres fuites ou déversements si cela ne présente aucun risque.

Procédure de nettoyage Absorber mécaniquement et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Prévention des risques secondaires Nettoyer soigneusement les objets et les surfaces souillés en respectant les règles environnementales.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour plus d'informations, voir la section 8. Pour plus d'informations, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sûre Assurer une ventilation suffisante.

Règles générales d'hygiène Manipuler avec une bonne hygiène de travail et des techniques de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Maintenir le récipient bien fermé et le stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations nécessaires sont contenues dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Limites d'exposition Ce produit, tel qu'il est livré, ne contient pas de substances nocives pour la santé avec

des valeurs limites d'exposition professionnelle fixées par l'autorité responsable de la région.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit ne contient pas, à l'état de livraison, de matériau dangereux avec des valeurs limites biologiques fixées par les organismes de réglementation spécifiques à chaque pays.

Hauteur d'exposition dérivée sans Niveau dérivé sans effet (Derived No Effect Level) Aucune information n'est disponible.

Estimation de Concentration sans effet (PNEC, predicted no effect concentration) Aucune information n'est disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucune orientation de protection particulière n'est requise.

Protection de la peau et du corps Aucune orientation de protection particulière n'est requise.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation se produit, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Règles générales d'hygiène Manipuler avec une bonne hygiène de travail et des techniques de sécurité.

Contrôle de l'exposition environnementale Aucune information n'est disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Fixe
Apparence	Comprimé
Couleur	blanc
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Aucune information n'est disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques - Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Point d'ébullition / plage d'ébullition	Pas de données disponibles	Aucune connue
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Valeur limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune connue
Taux d'inflammabilité supérieur ou Limite d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Température d'inflammabilité inférieure ou Limite d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de données disponibles	Aucune connue
Température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles	Aucune connue
Température de décomposition		Aucune connue
Valeur du pH	7.0	Aucune connue

Informations sur les produits

Inhalation	Aucune donnée expérimentale spécifique n'est disponible pour la substance ou la préparation.
Contact avec les yeux	Aucune donnée expérimentale spécifique n'est disponible pour la substance ou la préparation.
Contact avec la peau	Aucune donnée expérimentale spécifique n'est disponible pour la substance ou la préparation.
Ingestion	Aucune donnée expérimentale spécifique n'est disponible pour la substance ou la préparation.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information n'est disponible.

Indice de toxicité**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) 2,603.90 mg/kg

Effets différés et immédiats et effets chroniques après une exposition de courte ou de longue durée

Corrosion/irritation de la peau Aucune information n'est disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information n'est disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau Aucune information n'est disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information n'est disponible.

Cancérogénicité Aucune information n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information n'est disponible.

STOT - exposition unique Aucune information n'est disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information n'est disponible.

Risque d'aspiration Aucune information n'est disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information n'est disponible.

11.2.2 Autres informations

Autres effets nocifs Aucune information n'est disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Écotoxicité**

Toxicité aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont le risque pour l'eau est inconnu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information n'est disponible.

12.3. potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucune information n'est disponible.

12.6. propriétés de perturbation endocrinienne

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information n'est disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information n'est disponible.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets**13.1 Procédures de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les récipients vidés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classes de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Pas de

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classes de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucune Aucune information n'est disponible
14.7 Transport maritime en vrac conformément à Instruments IMO	Aucune information n'est disponible

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classes de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Pas de

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classes de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Pas de

SECTION 15 : Législation**15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou à la préparation****Union européenne**

Respecter la directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006, (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Règlement (CE) n° 1907/2006, (REACH), Annexe XVII).

Polluants organiques persistants
Non applicable

Règlement relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (CE) n° 1005/2009

Non applicable

Inventaires
internationaux

TSCA	Répond à
DSL/NDSL	Répond à
EINECS/ELINCS	Répond à
ENCS	Répond à
IECSC	Répond à
KECL	Répond à
PICCS	Répond à
AICS	Répond à

Légende :**TSCA** - Loi américaine sur le contrôle des substances dangereuses Section 8(b) Inventaire**DSL/NDSL** - Équivalent canadien de la liste européenne des substances existantes/liste canadienne des substances qui ne peuvent être mises sur le marché qu'à l'étranger.**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)/European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)**ENCS** - Inventaire japonais des substances chimiques existantes (Japan Existing and New Chemical Substances)**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes (China Inventory of Existing Chemical Substances)**KECL** - Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing and Evaluated Chemical Substances)**PICCS** - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques existants (Philippines Inventory of Chemicals et des substances chimiques)**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances (inventaire australien des substances chimiques)**15.2 Évaluation de la sécurité**
chimique**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information n'est disponible**SECTION 16 : Autres informations****Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : substance extrêmement préoccupante pour l'autorisation :

Légende SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

temps)	TWATWA (moyenne pondérée dans le	valeur de	STELSTEL (limite d'exposition à court terme,
Valeur limite	Valeur limite maximale	*	exposition à court terme) Détermination de la peau

Procédure de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité orale aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussière/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation de la peau	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation des voies respiratoires	Méthode de calcul

Sensibilisation de la peau	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul

Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Risque d'aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Références et sources bibliographiques pertinentes concernant les données utilisées pour l'élaboration de la fiche de données de sécurité

Agence des registres des toxiques et des maladies (ATSDR)

U.S. Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement) Base de données ChemView

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Niveau(x) guide(s) d'exposition aiguë (AEGL)

U.S. Environmental Protection Agency Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (Agence américaine de protection de l'environnement, loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides)

U.S. Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement) Produits chimiques à haut volume de production

Journal de la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

Base de données internationale unifiée sur les produits chimiques (IUCLID)

Classification SGH japonaise

Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health, cf. Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail)

Bibliothèque nationale de médecine ChemID Plus (NLM, CIP)

Base de données PubMed de la National Library of Medicine (NLM PUBMED)

Programme national de toxicologie (NTP)

Base de données néo-zélandaise sur la classification et l'information sur les produits chimiques (CCID)

Organization for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) Environment, Health, and Safety Publications (publications sur la santé et la sécurité)

Organization for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) High Production Volume Chemicals Program (programme d'évaluation des produits chimiques à haut volume de production)

Organization for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) Screening Information Data Set (Programme d'établissement de données sur les produits chimiques, SIDS)

Organisation mondiale de la santé

Révisé le

08-09-2023

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) n° 1907/2006.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Les informations sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et les déversements en toute sécurité et ne constituent pas une garantie ni des spécifications de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au produit explicitement indiqué.

Les informations contenues dans ce document ne concernent que le matériel et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées avec d'autres matériaux ou d'autres processus pour un tel matériel, sauf si cela est spécifié dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité

Europe

Europe

Processus complet, y compris le SGH et les assistants de transport

EU SDS version information - EGHS

Q1